

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire général  
Syndicat Force Ouvrière  
des personnels du Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 COLMAR CEDEX

Dossier n° 17-9763 suivi par Hélène WURTH  
Tél : 03 89 30 65 63

Colmar, le

18 JAN. 2018

Monsieur,

Vous avez formulé, par courrier daté du 11 décembre 2017, une demande sollicitant la communication à l'ensemble des personnels départementaux des avis rendus par le CHSCT depuis le début de l'année 2017.

Des retours sur les séances du CHSCT sont réalisés via les actualités INTRANET, auxquels tous nos agents ont désormais accès. Les points abordés y sont décrits ainsi que les avis rendus.

En outre, ces avis sont également classés dans l'espace Ressources Humaines - Dialogue social de l'Intranet.

Aussi je considère que nous répondons ainsi aux obligations réglementaires dans ce domaine.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET